



## CONTRAT 005492 – Participants retraités

### RENOUVELLEMENT AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016

À la demande du comité d'assurances, vous trouverez ci-dessous la tarification relative au contrat d'assurance collective couvrant les participants retraités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

### RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

#### Assurance voyage – Information aux personnes assurées

#### Preuve d'assurance valide

Certains pays ont des exigences particulières concernant la preuve d'une assurance valide pour les étrangers qui y séjournent. Dans le doute, nous vous invitons à communiquer avec notre service à la clientèle, quelques semaines avant votre départ. Au besoin, La Capitale vous fournira une lettre comportant le numéro de contrat, le nom de toutes les personnes assurées sous le numéro de certificat et la confirmation que la couverture d'assurance voyage est bien en vigueur sous le numéro de certificat. Vous n'aurez qu'à joindre cette lettre à votre brochure d'assurance collective et votre attestation d'assurance.

### TARIFICATION MENSUELLE

#### en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016

### RÉGIME D'ASSURANCE VIE

Garantie d'assurance vie du retraité (par 1 000 \$ d'assurance)		
Âge de l'adhérent	Homme	Femme
Moins de 60 ans	0,78 \$	0,43 \$
60 à 64 ans	1,28 \$	0,65 \$
65 à 69 ans	2,62 \$	1,23 \$
70 à 74 ans	4,19 \$	2,07 \$
75 à 79 ans	6,42 \$	3,46 \$
80 à 84 ans	9,75 \$	6,17 \$
85 ans et plus	15,19 \$	10,21 \$

Garantie d'assurance vie de base du conjoint  
et des enfants à charge

15,27 \$ par famille

<b>Garantie d'assurance vie additionnelle du conjoint du retraité (par 10 000 \$ d'assurance)</b>		
<b>Âge de l'adhérent</b>	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
Moins de 60 ans	9,71 \$	5,76 \$
60 à 64 ans	16,63 \$	8,82 \$
65 à 69 ans	22,51 \$	13,98 \$
70 à 74 ans	36,51 \$	24,81 \$
75 à 79 ans	55,05 \$	44,87 \$
80 ans et plus	118,04 \$	96,66 \$

---

**RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE**

---

<b>Protection</b>	<b>Moins de 65 ans</b>	<b>65 ans ou plus (1)</b>
Individuelle	121,18 \$	82,32 \$
Monoparentale	169,70 \$	130,95 \$
Familiale	245,02 \$	167,15 \$

**(1) Dans ce cas, seuls les médicaments non couverts par la RAMQ seront remboursés par le régime collectif.**

*Un retraité et/ou son conjoint, âgé de 65 ans ou plus, peut choisir de couvrir tous ses médicaments, y compris ceux de la liste de la RAMQ, dans le contrat collectif.*

*Dans ce cas, ce choix s'applique à toute la famille, le cas échéant, et la prime additionnelle suivante (selon le statut détenu en assurance maladie) doit être payée par le retraité:*

<b>Protection</b>	<b>Prime additionnelle</b>
Individuelle	392,13 \$
Monoparentale	460,23 \$
Familiale	852,14 \$

Ces taux n'incluent pas la taxe de vente de 9 %.

**Veillez joindre ce feuillet à votre brochure explicative.**

(Mars 2016)